



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	27
Votants par procuration	6
Absents	2
Total des votes	33

7.8

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 mars 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Myriam VANNIER à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Thierry BERNARD, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Vanessa DUVAL, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0020_2025 Versement d'un fonds de concours pour la création du terrain de football 5 à la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle a formulé une demande de fonds de concours auprès de la ville de Pont-Audemer. Cette demande vise à soutenir la création du terrain de foot5 à Pont-Audemer, un projet qui s'inscrit dans une démarche plus large de développement des infrastructures sportives et de loisirs, notamment pour les plus de 5000 licenciés de la ville.

Ce terrain contribuera à enrichir l'offre sportive locale, offrant aux habitants une alternative supplémentaire pour pratiquer le sport dans des conditions optimales. D'autre part, il renforcera le tissu social en créant un lieu de rencontre et d'échange, propice à la cohésion.

En soutenant ce projet par le versement d'un fonds de concours de 19 543,06 euros, la ville de Pont-Audemer s'engage dans l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens et dans le développement de ses infrastructures sportives.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 0085_2024 de demande de fonds de concours pour foot 5 à la ville de Pont-Audemer de la Communauté de Communes Pont-Audemer – Val de Risle

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'améliorer l'offre en infrastructures sportives sur la ville ;

CONSIDÉRANT que le CAPA FOOT et des associations locales ont exprimé leur intérêt pour la réalisation de ce projet, leur permettant d'élargir leur offre d'activités pour leurs membres ;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est estimé à 155 678,83 euros et que la Communauté de Communes sollicite un fonds de concours de 19 543,06 euros auprès de la ville de Pont-Audemer ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ACCEPTER** de verser un fonds de concours de 19 543,06 euros à la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle pour la création du terrain de foot5 à Pont-Audemer.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents à cette délibération.

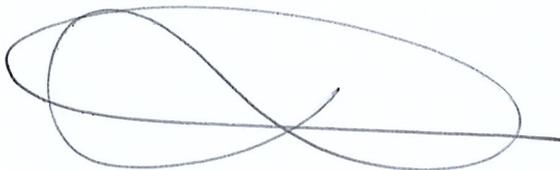
Pont-Audemer, le 17 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS